

République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°02-2026-04-24

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril à onze heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le vendredi dix-sept avril, se sont réunis à la salle Magnolia, sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY.

Etaient présents : Christophe FOURCROY, Anita THOMAS, Christophe DOUCHAIN, Mathieu DELATTRE, Marylise THILLIEZ, Martine GOURNAY PRUD'HOMME, Christian PENIGUEL, Michel PECHINOT, Claude PRUDOMME

Etaient excusés : Laurence NOEL, Sébastien DUFOSSÉ

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Excusés avec pouvoir à un membre	0
Excusés	2
Absents	0
Nombre de votes	9

Délibération n°02-2026-04-24

Objet : adoption du règlement intérieur

L'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles impose à tout Centre Communal d'Action Sociale et Centre Intercommunal d'Action Sociale la mise en place d'un règlement intérieur. Il vient compléter les textes régissant les Centres Communaux d'Action Sociale et Centres Intercommunaux d'Action Sociale.

Il ne gère que le fonctionnement du Conseil d'Administration, donc l'organe délibérant et de ses délégations.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur.

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Desvres, le 24 avril 2026

Le secrétaire de séance

Thierry PETHITPREZ

Le Président

Christophe FOURCROY